

DELIBERATION**N° 2010- 06****CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Séance du 7 avril 2010

Autorisation de levée de prescription de boni**LE CONSEIL,**

- Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu le décret n°2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des caisses de crédit municipal ;
- Vu le décret n°2008-1402 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses de crédit municipal.
- Vu le rapport du Directeur Général du Crédit municipal de Paris ;

DELIBERE :

ARTICLE 1 : M. le Directeur Général est autorisé à lever la prescription pour le boni de Madame M. pour un montant de 189,30 euros (contrats n°05011160X et 05038286T).

ARTICLE 2 : M. le Directeur Général est autorisé à lever la prescription pour le boni de Madame O. pour un montant de 441,36 euros (contrat n° 010357W).

ARTICLE 3 : M. le Directeur Général est autorisé à lever la prescription pour le boni de Madame G. pour un montant de 254,42 euros (contrat n° 02034701L).

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général est autorisé à lever la prescription pour le boni de Mademoiselle S. pour un montant de 1026.81 euros (contrat n° 06037127Y).

ARTICLE 5 : M. le Directeur Général est autorisé à lever la prescription pour le boni de Madame D. pour un montant de 694,50 euros (contrat n° 030021117T).

Le vice-Président

Claude DARGENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD', written over a horizontal line.